

DELIBERATION

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL, DU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE. L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 5 février 2024, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, salle du pôle social et culturel de Saints-Geosmes, sous la présidence de M. Jacky MAUGRAS.

Réunion du 12 février 2024 :

Délégués présents appelés au vote : GUAY (Arbigny-sous-Varennes) ; FLAMMARION (Avrecourt) ; ZAPATA (Bize) ; ROUSSEAU (Celles-en-Bassigny) ; GOIROT (Chalindrey) ; PIAT (Chalindrey) ; IWASZKO (Chalindrey) ; VORTEMANN (Champigny-lès-Langres) ; GUILLIEE (Chaudenay) ; OUZELET (Guyonville) ; TORRECILLA (Haute-Amance) ; GUILLEMIN (Hûmes-Jorquenay) ; LEVEQUE (Langres) ; GUILLAUMOT (Langres) ; CARDINAL (Langres) ; FRANC (Langres) ; FOUREL (Lavernoy) ; WALTHER (Lecey) ; BOULY (Longeau-Percey) ; DEVILLIERS (Maizières-sur-Amance) ; CHEVALLIER (Neuilly l'Evêque) ; BLANCHARD (Orbigny-au-Val) ; MIQUEE (Peigney) ; MAUGRAS (Saints-Geosmes) ; CREVISY (Saulxures) ; BRUANT-VIGNARDET (Soyers) ; MARCHISET (Syndicat des eaux de Celsoy-Montlandon) ; COURTOUX (Syndicat de Confévron) ; MATUCHET (Torcenay) ; MARCEAUX (Val-de-Meuse) ; VAN CAUWENBERGH (Varennes-sur-Amance) ; DELAMAERE (Verseilles-le-Bas).

Délégués absents ayant donné pouvoir : sans objet.

Avec la participation de : M. BLANCHARD (Agent du SMIPEP).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Membres en exercice	54
Appelés au vote	32
Vote Pour	32
Vote Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 20240212-1

Le Président rappelle qu'en vertu de l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Président expose que le Centre de Gestion a communiqué au Syndicat les résultats le concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés, et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1er : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP Courtier : Yvelin

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2024).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Pour les agents (titulaires ou stagiaires) non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et les agents contractuels

Risques garantis : Congé pour invalidité imputable au service, grave maladie, maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire

Conditions : taux 1.63% / franchise à 10 jours par arrêt en maladie ordinaire

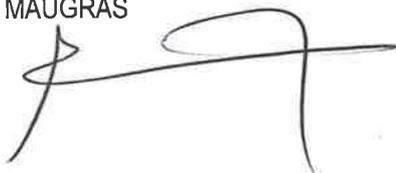
Les assiettes de cotisation retenues au titre des garanties pourront concerner, suivant le choix de l'autorité territoriale, le traitement, la NBI, le régime indemnitaire et les charges patronales des agents faisant l'objet de cette assurance.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les conventions en résultant.

Article 3 : d'autoriser le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne relative à la mise en œuvre pour le compte de notre collectivité dudit marché et aux modalités de remboursement.

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuées

Le Président, Jacky MAUGRAS



SMIPEP
Syndicat Mixte
de Production d'Eau Potable
du Sud Haute-Marne
Hôtel de Ville
52200 LANGRES

DELIBERATION

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL, DU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE. L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 5 février 2024, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, salle du pôle social et culturel de Saints-Geosmes, sous la présidence de M. Jacky MAUGRAS.

Réunion du 12 février 2024 :

Délégués présents appelés au vote : GUAY (Arbigny-sous-Varennes) ; FLAMMARION (Avrecourt) ; ZAPATA (Bize) ; ROUSSEAU (Celles-en-Bassigny) ; GOIROT (Chalindrey) ; PIAT (Chalindrey) ; IWASZKO (Chalindrey) ; VORTEMANN (Champigny-lès-Langres) ; GUILLIEE (Chaudenay) ; OUZELET (Guyonville) ; TORRECILLA (Haute-Amance) ; GUILLEMIN (Hûmes-Jorquenay) ; LEVEQUE (Langres) ; GUILLAUMOT (Langres) ; CARDINAL (Langres) ; FRANC (Langres) ; FOUREL (Laverney) ; WALTHER (Lecey) ; BOULY (Longeau-Percey) ; DEVILLIERS (Maizières-sur-Amance) ; CHEVALLIER (Neuilly l'Evêque) ; BLANCHARD (Orbigny-au-Val) ; MIQUEE (Peigney) ; MAUGRAS (Saints-Geosmes) ; CREVISY (Saulxures) ; BRUANT-VIGNARDET (Soyers) ; MARCHISET (Syndicat des eaux de Celsoy-Montlandon) ; COURTOUX (Syndicat de Confévron) ; MATUCHET (Torcenay) ; MARCEAUX (Val-de-Meuse) ; VAN CAUWENBERGH (Varennes-sur-Amance) ; DELAMAERE (Verseilles-le-Bas).

Délégués absents ayant donné pouvoir : sans objet.

Avec la participation de : M. BLANCHARD (Agent du SMIPEP).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Membres en exercice	54
Appelés au vote	32
Vote Pour	32
Vote Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 20240212-2

Il est présenté au Comité Syndical les éléments suivants :

Etat de la dette au 01/01/2024 : 0 €.

Recettes de fonctionnement prévisionnelles 2024 : 739 000 €.

Recettes d'investissement prévisionnelles 2024 : 1 005 500 €.

Frais de fonctionnement prévisionnels 2024 :

- Charges à caractère général = 95 500 €,
- Charges de personnel = 65 000 €.
- Charges exceptionnelles = 420 000 €.

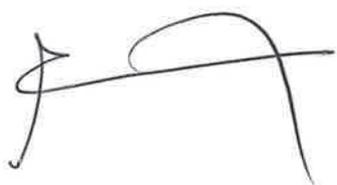
Frais d'investissement prévisionnels 2024 = 2 332 000 €, se répartissant comme suit :

- Etudes préalables aux travaux réseau : 20 000 €,
- Etude hydrogéologique et recherche en eau : 65 000 €,
- Etudes diagnostiques préalable aux travaux de mise à niveau de l'usine de Champigny-lès-Langres : 40 000 €,
- Etudes diverses : 75 000 €,
- Travaux d'interconnexion secteur Bassigny : 70 000 €,
- Travaux de raccordement Epinant et Le-Chatelet-sur-Meuse : 650 000 €
- Travaux relatifs aux périmètres de protection, travaux sur le radeau de pompage du lac de Charmes, travaux à l'usine de Champigny-lès-Langres, travaux de mobilisation de nouvelles ressources, et travaux divers : 1 412 000 €.

Après avoir procédé au débat d'orientation budgétaire et après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Adopte les propositions d'orientations budgétaires pour le budget principal du SMIPEP, exercice 2024, selon le détail énoncé ci-dessus,
- Décide de joindre le rapport sur les orientations budgétaires 2024 à la présente délibération.

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuées le
Le Président, Jacky MAUGRAS



SMIPEP
Syndicat Mixte
de Production d'Eau Potable
du Sud Haute-Marne
Hôtel de Ville
52200 LANGRES

CONSEIL SYNDICAL DU 12/02/2024

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : SYNTHESE ANNEE 2023, PREPARATION ANNEE 2024

RESULTATS EXERCICE 2023 :

a. Bilan budgétaire

Résultats de l'exercice uniquement :

Déficit de Fonctionnement de l'exercice = - 333 018,62 €

Déficit d'Investissement de l'exercice = - 1 000 753,66 €

Résultat global de l'exercice = - **1 333 772,28 €**

En affectant les résultats de 2022 :

Excédent de Fonctionnement au 31/12/2023 = - 333 018,62 + 1 540 759,56 = + 1 207 740,94 €

Déficit d'Investissement au 31/12/2023 = - 1 000 753,66 + 972 915,66 = - 27 838,00 €

Solde global au 31/12/2023 = + **1 179 902,94 €**

b. Détail des dépenses d'investissement 2023 (études et travaux)

Catégorie	Crédits 2023 en euros HT	Opération	Etat fin 2023	Exécuté 2023 en euros HT	Observations
Travaux ponctuels sur un exercice	100 000,00 €	Mise en sécurité des ouvrages à l'usine de Rolampont	Terminé	13 044,00 €	Titulaire : ACROTIR (Lunéville, 54) Fourniture et pose de ligne de vie, stop chutes, points d'ancrages, échelles d'accès, capots de fermeture, canne de préhension, etc.)
		Création 3ème point de livraison Longeau-Percey	Terminé	6 245,00 €	Titulaire : VEOLIA Eau (Langres) Création d'un regard maçonné et pose d'un compteur et matériel hydraulique pour l'alimentation du GAEC des Collines à Percey. Remboursement de ces travaux par la commune en 2024.
Gros travaux sur plusieurs exercices	2 125 000,00 €	Interconnexion Saulxures / Varennes-sur-Amance	En cours	1 332 340,00 €	Titulaire : MATHIEU TP (Outremécourt, 52) Pose du réseau fonte en DN 150mm entre Saulxures et Varennes-sur-Amance, et en DN 80mm entre Lavernoy et Celles-en-Bassigny. Travaux terminés, en attente des plans de récolement définitifs.
		Offre de concours aux travaux de confortement du barrage de la Mouche	En cours	420 000,00 €	Maître d'Ouvrage : Voies Navigables de France Travaux de confortement amont (projection de béton sur le masque) et aval (massifs de remblais poids) terminés. Travaux de réfection du déversoir en cours (génie civil, vannes).
			TOTAL	1 771 629,00 €	

PREPARATION DU BUDGET 2024 – PRINCIPAUX ELEMENTS :

a. Etat de la Dette :

Le Syndicat n'a plus d'encours de dette depuis fin 2021.

b. Recettes prévisionnelles 2024

Recettes de fonctionnement :

Contribution des adhérents, avec tarif de la part syndicale fixé à 10€/hab./an + 0,1 euros/m³ depuis le 01/01/2020, soit une recette prévisionnelle = 395 000 €.

Clauses du contrat d'affermage Veolia (redevance d'occupation), et loyer logement usine de Champigny = 8 000 €

Subvention de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la participation financière du SMIPEP aux travaux de confortement du barrage de la Mouche = 336 000 €

Recettes d'investissement (subventions, etc.) :

Subventions pour les travaux d'interconnexion entre Saulxures et Varennes-sur-Amance (Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Préfecture-DETR) = 990 000 €, opération subventionnée à 80%.

Remboursement des communes aux travaux de raccordement = 15 500 €.

c. Dépenses de fonctionnement prévisionnelles

Charges à caractère général 2024 = 95 500 €, (Rappel, 2023 = 96 000 €)

Charges de personnel 2024 = 65 000 €, (Rappel, 2023 = 61 000 €)

Rappel : effectif de la Collectivité = 1 employé en CDI, catégorie A, à temps complet (35h).
Rémunération brute de l'employé = traitement indiciaire indice majoré 518 + régime indemnitaire RIFSEEP-IFSE de 960,4 euros / mois.

Solde de la participation financière aux travaux de confortement du barrage de la Mouche = 420 000 €

d. Dépenses d'investissement proposées : TRAVAUX et ETUDES 2024 (en cours ou envisagés) :

Une fois la section de fonctionnement équilibrée dans le projet de budget primitif, la section d'investissement complétée, et les subventions attendues comptabilisées, **le solde disponible pour les études et travaux d'investissement est de 2 332 000 euros TTC.**

Les opérations d'investissement proposées au Débat d'Orientation Budgétaire sont les suivantes :

Etudes (total prévisionnel = 200 000 euros HT) :

- **Etudes préalables aux travaux réseau (Epinant, Le-Chatelet-sur-Meuse)**
→ 20 000 € estimés. Marchés de maîtrise d'œuvre, études préalables.
- **Etude hydrogéologique et recherche de nouvelle(s) ressource(s)**
→ 65 000 €, marché signé fin 2021, et investigations complémentaires.
- **Etude diagnostique relative aux travaux de mise à niveau de l'usine de Champigny-lès-Langres**
→ 40 000 € estimés.
- **Divers**
→ 75 000 €. Maîtrise d'œuvre des travaux de mise en conformité de la prise d'eau de la Liez, et maîtrise d'œuvre des travaux de remplacement du radeau de pompage à Charmes.

Travaux (total prévisionnel 2024 = 2 132 000 euros HT), phasage pluriannuel :

- **Travaux d'interconnexion entre Saulxures et Varennes-sur-Amance.** Reste à réaliser = 70 000 euros (solde du marché Mathieu TP, conventions de servitudes, indemnités)
- **Travaux de raccordement de Le-Chatelet-sur-Meuse et Epinant.** Estimation = 650 000 euros
- **Travaux divers,** provision de 100 000 euros : station de rechloration sur la branche Sud direction Villegusien, équipement chauffage et climatisation à l'usine de Champigny, réfection du laboratoire de l'usine de Champigny, etc.
- **Travaux de mobilisation de nouvelles ressources.** Aucun chiffrage pour le moment. Dépend de l'étude hydrogéologique en cours.
- **Réparation / remplacement du radeau de pompage du lac de Charmes.** Estimé à 500 000 euros pour un projet de remplacement complet. Pas d'informations sur le taux de subventions éventuel. Chiffrage définitif de l'entreprise Hydromobil en cours.
- **Travaux à l'usine de Champigny : amélioration de la filière de traitement (traitement du carbone organique total), et mise à niveau de la filière traitement des boues.** Une étude doit être lancée courant 2024 (diagnostic technique poussé de toute l'usine), avec en conclusion un listing des travaux à réaliser.
- **Travaux périmètres de protection : séparation ressources Liez / Mouche au pied du barrage de la Liez.** Pas d'estimation financière pour le moment. Pas d'informations sur le taux de subventions non plus. Mission de maîtrise d'œuvre à lancer.

DELIBERATION

MISE EN LOCATION DU LOGEMENT SYNDICAL

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL, DU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE. L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 5 février 2024, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, salle du pôle social et culturel de Saints-Geosmes, sous la présidence de M. Jacky MAUGRAS.

Réunion du 12 février 2024 :

Délégués présents appelés au vote : GUAY (Arbigny-sous-Varennes) ; FLAMMARION (Avrecourt) ; ZAPATA (Bize) ; ROUSSEAU (Celles-en-Bassigny) ; GOIROT (Chalindrey) ; PIAT (Chalindrey) ; IWASZKO (Chalindrey) ; VORTEMANN (Champigny-lès-Langres) ; GUILLIEE (Chaudenay) ; OUZELET (Guyonville) ; TORRECILLA (Haute-Arance) ; GUILLEMIN (Hûmes-Jorquenay) ; LEVEQUE (Langres) ; GUILLAUMOT (Langres) ; CARDINAL (Langres) ; FRANC (Langres) ; FOUREL (Lavernoy) ; WALTHER (Lécey) ; BOULY (Longeau-Percey) ; DEVILLIERS (Maizières-sur-Arance) ; CHEVALLIER (Neully l'Evêque) ; BLANCHARD (Orbigny-au-Val) ; MIQUEE (Peigney) ; MAUGRAS (Saints-Geosmes) ; CREVISY (Saulxures) ; BRUANT-VIGNARDET (Soyers) ; MARCHISET (Syndicat des eaux de Celsoy-Montlandon) ; COURTOUX (Syndicat de Confévron) ; MATUCHET (Torcenay) ; MARCEAUX (Val-de-Meuse) ; VAN CAUWENBERGH (Varennes-sur-Arance) ; DELAMAERE (Verseilles-le-Bas).

Délégués absents ayant donné pouvoir : sans objet.

Avec la participation de : M. BLANCHARD (Agent du SMIPEP).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Membres en exercice	54
Appelés au vote	32
Vote Pour	32
Vote Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 20240212-3

Vu la délibération n° 20231211-2 prononçant l'intégration au domaine privé de la Collectivité du « logement du gardien de l'usine de Champigny-lès-Langres ».

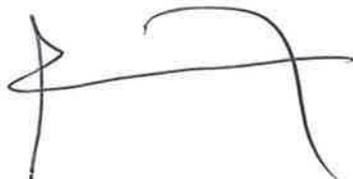
Vu la demande de Monsieur Vincent PINNA, relative à la prise en location du logement syndical, cadastré ZB n°65, sis à CHAMPIGNY-LES-LANGRES, lieu-dit Le Sausey, Route de Bannes RD 54.

Considérant qu'il convient de signer un bail de location concernant le logement sus-désigné.

Après présentation du projet de bail par M. le Président, et après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide :

- De conclure avec Monsieur Vincent PINNA un bail de location portant sur le logement syndical sis à CHAMPIGNY-LES-LANGRES, lieu-dit Le Sausey, Route de Bannes RD 54.
- Ledit bail prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 3 ans.
- Le loyer mensuel est fixé à 397,00 euros, payable par le locataire après réception d'un avis des sommes à payer émis par la Collectivité.
- Autorise le Président à signer ledit bail et tout document relatif à cette affaire.

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuées
Le Président, Jacky MAUGRAS



SMIPEP
Syndicat Mixte
de Production d'Eau Potable
du Sud Haute-Marne
Hôtel de Ville
52200 LANGRES